

BOUHET

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 10 JUILLET 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, Maire, dans la salle du conseil de la Mairie de Bouhet.

Etaient présents : MM. Christophe RAULT, Jean-Daniel RODRIGUEZ, Pascal CHAUVEAU, Richard INES, Aurélien GENTES, Yves LAMOUREUX, David ARRIF et Yanick DIOCLES et Mmes Florence VILLAIN, Isabelle SIMONNEAU, Monique BRIFFAUD et Séverine LAMOUREUX.

Absents excusés : MM. Pierre-Yves MERCKEL et Louis-Marie COUDRIN et Mme Sandra SEIGNEURET.

Secrétaire de séance : M. Aurélien GENTES

Invité(s) : Mme Sandrine CAZEAUX, Secrétaire,

Monsieur Pierre-Yves MERCKEL donne pouvoir à Monsieur Yves LAMOUREUX.

Date de convocation : vendredi 4 juillet 2025.

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal ordinaire du 18 juin 2025 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il n'y a pas de commentaires, le procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

FINANCES PUBLIQUES :

1. Décision modificative n°1 Budget Principal (délib)
2. Décision modificative n°1 Budget Annexe Locaux d'Activités Économiques (délib)

URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :

3. Décisions du Maire pour le Droit de Prémption Urbain
4. Point de situation :
 - a. Cabinet paramédical
 - b. Future Boulangerie / Pâtisserie / Sandwicherie
 - c. Future Bibliothèque
 - d. R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

CEREMONIE / FÊTES PUBLIQUES :

5. Préparation des festivités du 13/07

QUESTIONS DIVERSES :

TOUR DE TABLE.

FINANCES PUBLIQUES :

1. **Décision modificative n°1 Budget Principal (délib)**

Considérant :

- L'annulation d'un permis de construire qui entraîne de droit le reversement au demandeur de la taxe d'aménagement déjà versée : 1 611,17 € (arrondi à 1 650 €) ;
- La réception d'une demande de reversement de 360 € de subvention DRAC pour la couverture de l'église, le coût final étant inférieur au montant d'objectif ;
- La mise en conformité électrique de l'alarme et de certains éléments de l'école pour 1 000 €, suite à vérification obligatoire ;

- Le surcoût des huisseries de la nouvelle bibliothèque suite à la demande de l'ABF pour 4 000 € ;
 - La mise en conformité du tracteur avec lestage des pneus pour 1 000 € ;
 - La possibilité de prendre les 8 010, 00 € ajoutés en dépenses sur la ligne de crédit « terrains nus » de l'opération 103 (parc privé) qui ne sera pas utilisée totalement en 2025 ;
- Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

Article - Opération	Investissement	
	Dépenses	Recettes
	Montant	Montant
10222 / 01 : Taxe d'aménagement (remboursement)	1 650,00 €	
1328 / 104 : subvention DRAC (remboursement)	360,00 €	
21312 / 102 : bâtiments scolaires	1 000,00 €	
21318 / 106 : bâtiments autres (nouvelle bibliothèque)	4 000,00 €	
21571 / 105 : Matériel roulant	1 000,00 €	
2111 / 103 : terrains nus	- 8 010,00 €	
TOTAL	0,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adopter la Décision Modificative telle que présentée.

2. Décision modificative n°1 Budget Annexe Locaux d'Activités Économiques (délib)

Considérant les immobilisations réalisées pour des extincteurs et des plans d'évacuation, en investissement, sur le chapitre 21, et l'absence de crédits votés sur ce chapitre ;

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses	
Article	Montant
21568 : matériels et outillage incendie	300,00
2188 : autres immobilisations corporelles	700,00
2313 : constructions	- 1 000,00
Total Dépenses	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adopter la Décision Modificative telle que présentée.

URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :

3. Décisions du Maire pour le Droit de Préemption Urbain

Monsieur le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ◆ 53 A Rue du Moulin Besson, propriété cadastrée B 951. Superficie totale : 288 m².

4. Point de situation :

Monsieur Rault aborde les points suivants lors du conseil :

a. **Cabinet paramédical**

Monsieur Rault explique qu'une plaque du Département a été posée conventionnellement au versement de la subvention.

Monsieur Rault ajoute que les deux kinésithérapeutes sont parties, que l'état des lieux sortant s'est déroulé le 09/07/2025 et que les deux nouvelles praticiennes commenceront leur activité début septembre, comme prévu.

b. Future Boulangerie / Pâtisserie / Sandwicherie

Monsieur Rault distribue les plans fournis par Monsieur Floch (Le Talmeunier). Monsieur Rault demande à la commission « Travaux - Bâtiments » d'être présente le jeudi 17/07 à 11h afin d'organiser la répartition des travaux.

Monsieur Gentès est surpris : Monsieur Floch présente la partie vente sur ses plans, mais pas la partie technique. Monsieur Gentès demande si Monsieur Floch souhaite des faux plafonds sur toute la surface et s'il pose une grille de défense. Monsieur Rault lui répond affirmativement pour les faux plafonds. Quant à la grille de défense, c'est à Monsieur Floch de s'en occuper.

Madame Simonneau demande quels sont les travaux pris en charge par la commune. Monsieur Rault lui répond : le plafond et le carrelage. Madame Simonneau demande s'il faudra créer une cloison. Monsieur Rault lui répond qu'il faudra en créer une, mais que ce point sera abordé lors de la réunion.

Monsieur Gentès demande quels seront les horaires d'ouverture. Monsieur Rault lui répond que la boulangerie sera ouverte de 7h à 13h et de 16h à 19h. Monsieur Floch laissera le distributeur de pain en place pour l'instant, sauf s'il reçoit des demandes de la part d'autres communes.

Monsieur Lamoureux s'interroge sur le stationnement des clients. Monsieur Rault lui répond que les clients stationneront sur la place car devant la boulangerie, Monsieur Floch souhaite installer une terrasse en bois avec des manges-debout.

c. Future Bibliothèque

Monsieur Gentès indique qu'il sera présent sur le chantier le mardi 15 juillet. L'entreprise Ridoret attend la livraison des menuiseries pour pouvoir continuer.

Monsieur Rault explique qu'une réunion s'est déroulée le lundi 23/06 en présence des bénévoles de la bibliothèque et de Julie Parpais qui pilote le réseau de la CDC Aunis Sud (Communauté De Communes Aunis Sud). Une visite de la future bibliothèque a permis de se rendre compte que l'agencement intérieur n'est pas encore défini. Tout le monde pourra ainsi y participer.

d. R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Monsieur Rault indique que la fin de l'année scolaire s'est bien passée. Monsieur Rault a distribué les livres offerts par la municipalité aux enfants le 03/07.

Monsieur Rault explique qu'il a dû se positionner sur la fermeture ou non de l'école le mardi 1^{er} juillet, à cause de l'épisode caniculaire. Suite au mail envoyé par la directrice, lundi 30/06, seulement 19 élèves sur les 65 étaient présents. Le mardi 01/07, les parents ont pu garder les enfants, il n'y a donc eu aucun enfant à l'école.

CEREMONIE / FÊTES PUBLIQUES :

5. Préparation des festivités du 13/07

Monsieur Rault explique que suite à un arrêté préfectoral, les feux d'artifice sont interdits jusqu'au dimanche 13/07 inclus. Monsieur Rault propose de reporter le feu d'artifice au samedi 13/09 car une marche gourmande se déroulera le 13/09 à 17h et que le Cycle & Sound aura lieu le dimanche 14/09 avec Bouhet comme épïcêtre (balade, vélo, culture et musique). Cet évènement draine environ 250 personnes. Il faudra donc sanctuariser la place comme pour les festivités du 13/07.

Tous les conseillers acceptent ce report pour cette date.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Rault demandent aux conseillers de fixer les dates des prochains CM :

- Lundi 08 septembre
- Jeudi 09 octobre
- Jeudi 13 novembre
- Lundi 15 décembre

Monsieur Rault explique aux conseillers que les textes sur la période préélectorale sont sortis. La période commence le 01/09/2025.

TOUR DE TABLE.

- Madame Villain : R.A.S.
- Monsieur Rodriguez : R.A.S.
- Monsieur Lamoureux demande s'il est possible que la commune installe une prise de courant sur un poteau électrique pour le vide grenier. Monsieur Rault lui demande s'il ne serait pas plutôt possible de s'arranger avec le Foyer de vie. Monsieur Gentès indique que, pour le moment, le comité de coordination n'a pas encore arrêté les limites du vide-grenier. Il propose de mettre la partie restauration sur l'entrée du Foyer de vie. Il faudra qu'il contacte le directeur pour avoir son accord. Monsieur Lamoureux continue en indiquant qu'il trouvait que le vide-grenier était mieux sur le plateau de l'école car le parking, les toilettes et les points électriques sont à proximité. Monsieur Gentès lui répond que cela avait été très compliqué de tracer les implantations et que, en plus, des jeunes avaient tout défait.
- Monsieur Chauveau : R.A.S.
- Monsieur Arrif : R.A.S.
- Monsieur Diocles : R.A.S.
- Monsieur Gentès : R.A.S.
- Madame Simonneau : R.A.S.
- Madame Briffaud : R.A.S.
- Madame Lamoureux : R.A.S.
- Monsieur Inès : R.A.S.

Fin de séance à 21 h 00

Le secrétaire de séance,
Aurélien GENTES

Le Maire,
Christophe RAULT